

Procédure – infractions

Il est rappelé aux arbitres que les joueurs de l'équipe en défense doivent se tenir au minimum à 9,15 m de l'arc de cercle de coin tant que le ballon n'est pas en jeu (avec l'aide des marques optionnelles situées hors du terrain). Dans ces situations, les arbitres doivent avertir verbalement tout joueur se trouvant à moins de 9,15 m avant que le coup de pied de coin ne soit effectué, et sortir un carton jaune s'il ne se met pas à distance réglementaire.

Si le joueur retouche le ballon avant qu'un autre joueur ne l'ait touché, le jeu doit reprendre par un coup franc indirect pour l'équipe adverse, à tirer depuis l'endroit où le joueur a retouché le ballon (voir Loi 13 – Lieu d'exécution du coup franc).

Si un joueur effectuant un coup de pied de coin botte intentionnellement le ballon contre un adversaire afin de pouvoir ensuite le rejouer – sans que la frappe ne soit irresponsable ou violente – l'arbitre doit alors permettre au jeu de se poursuivre.

Le ballon doit être placé à l'intérieur de l'arc de cercle de coin et est en jeu dès qu'il est botté ; le ballon peut donc être en jeu même s'il n'est pas sorti de l'arc de cercle.

Le schéma représente quelques positionnements corrects et incorrects.

